



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

Aux CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 752-2025

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 novembre 2025, le règlement suivant a été adopté:

Règlement # 752-2025 concernant la circulation et la signalisation

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 19 novembre 2025.

- *Original signé* -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier